



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/278/Add.1  
21 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 145 de l'ordre du jour

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPONSES REÇUES DES ÉTATS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
A. Promotion de l'acceptation et du respect des principes du droit international		
2. Assistance et conseils techniques aux États pour leur permettre de participer plus facilement à la procédure d'élaboration des traités multilatéraux . . . . .	24 <u>bis</u>	3
C. Promotion du développement progressif du droit international et de sa codification . . . . .	43 <u>bis</u> 45 <u>bis</u>	3 3
D. Enseignement, étude, diffusion et vulgarisation du droit international		
2. Promotion de l'enseignement du droit international à l'intention des étudiants et des enseignants des écoles primaires et secondaires et des établissements d'enseignement supérieur, et coopération internationale à cette fin . . . . .	54 <u>bis</u>	4
3. Organisation de séminaires et colloques internationaux et régionaux à l'intention de spécialistes du droit international . . . . .	54 <u>ter</u> 64 <u>bis</u>	4 5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
5. Publication de documents sur la pratique des États et des organisations internationales et régionales dans le domaine du droit international . . . . .	77 <u>bis</u>	6
6. Publication par les États et les organisations internationales d'instruments et d'études juridiques internationaux . . . . .	83 <u>bis</u>	6
III. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT INTERNATIONAL ET DE SA CODIFICATION		
B. Droit du désarmement . . . . .	100 <u>bis</u>	6

II. PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPONSES REÇUES DES ÉTATS  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- A. Promotion de l'acceptation et du respect des principes  
du droit international
2. Assistance et conseils techniques aux États pour leur  
permettre de participer plus facilement à la procédure  
d'élaboration des traités multilatéraux

24 bis. Le programme relatif au droit de l'environnement de l'Union internationale pour la préservation de la nature et des ressources naturelles – laquelle avait participé à la négociation de la Convention de 1992 sur la diversité biologique – a contribué aux activités de suivi en organisant des journées d'étude et en produisant des documents sur l'accès aux ressources génétiques ainsi qu'un document théorique sur la biodiversité marine. Il a également apporté son concours à la mise en oeuvre et au suivi d'autres conventions et plans d'action mondiaux tels que la Convention de 1982 sur le droit de la mer, la Convention de 1994 sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre de 1992 sur les changements climatiques, plusieurs instruments administrés par l'Organisation maritime internationale, la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1979) et l'Accord de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANASE) sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (1985). Il a également contribué à la formulation des principes de droit international s'appliquant au développement durable.

C. Promotion du développement progressif du droit  
international et de sa codification

43 bis. Le Conseil international pour le droit de l'environnement (CIDE), en collaboration avec le Centre du droit de l'environnement de l'Union internationale pour la préservation de la nature et des ressources naturelles, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a continué d'apporter son concours à l'élaboration d'un projet d'instrument relatif à la protection de l'environnement en période de conflit armé. Le CIDE a par ailleurs indiqué que le Conseil européen du droit de l'environnement (CEDE) avait transmis à la Commission économique pour l'Europe des projets d'articles d'une convention sur l'information, la participation et les voies de recours en ce qui concerne l'application des traités ayant trait à l'environnement.

45 bis. Le Programme relatif au droit de l'environnement a présenté un document à la réunion du Groupe intergouvernemental sur les forêts qui s'est tenue pendant la réunion intersessions de la Commission du développement durable. La publication de ce document est prévue pour 1996. Il a également adressé des observations au Président du Groupe de travail des experts du droit de l'environnement au sujet des dispositions d'un projet d'annexe au Traité de l'Antarctique qui porterait sur la responsabilité. En coopération avec le CIDE, il a élaboré la version initiale d'un projet de traité visant à renforcer la protection en période de conflit armé des zones présentant un intérêt écologique et culturel particulier. Il a aussi distribué plusieurs documents à la

Conférence ministérielle sur l'environnement en Europe, tenue à Sofia, participé activement à la négociation des Protocoles à la Convention européenne sur la protection des Alpes, apporté son concours à la rédaction du texte de l'Accord sur la protection des oiseaux aquatiques afro-asiatiques et à l'élaboration du plan d'action correspondant, participé au débat en cours sur le commerce et l'environnement et à différentes activités de l'ONU, des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres programmes et organismes compétents.

D. Enseignement, étude, diffusion et vulgarisation  
du droit international

2. Promotion de l'enseignement du droit international  
à l'intention des étudiants et des enseignants  
des écoles primaires et secondaires et des  
établissements d'enseignement supérieur, et  
coopération internationale à cette fin

54 bis. Le Programme relatif au droit de l'environnement et l'Université de Singapour, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque asiatique de développement, a mis au point un programme régional de formation au droit de l'environnement pour la région Asie-Pacifique. En 1995, les efforts ont porté sur la mise au point d'un programme comprenant une série de cours sur les principes fondamentaux du droit de l'environnement en vue de former des chargés de cours.

3. Organisation de séminaires et colloques internationaux  
et régionaux à l'intention de spécialistes du droit  
international

54 ter. L'Argentine a indiqué que de nombreux colloques et séminaires avaient été organisés dans le cadre de la Décennie et sous l'impulsion des membres du Comité national chargé du suivi du Programme de la Décennie, notamment un séminaire sur le règlement des conflits et les moyens institutionnels nationaux permettant de régler les différends au sein du Marché commun du sud (MERCOSUR), organisé par le Ministère des relations extérieures, du commerce international et du culte, à Buenos Aires, en novembre 1995; un séminaire national sur l'intégration régionale et le Marché commun du sud, dirigé par M. Calixto A. Armas Barea à l'Université de Santiago de Compostela, du 15 janvier au 8 mars 1996; la réunion commémorative de l'Association argentine de droit international, tenue le 30 mars 1996 à la faculté de droit de l'Université nationale de Rosario; un séminaire sur l'Organisation des Nations Unies, organisé le 6 mai 1996 à l'intention des étudiants en journalisme au Centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires; des cours sur le droit des traités, la Communauté européenne, le droit de la mer et les méthodes interdisciplinaires du droit international public, dispensés à l'Université de Córdoba; la création d'une maîtrise en droit international public à l'Université de Córdoba; un séminaire sur l'application du droit international humanitaire dans les situations de conflit armé, organisé par le Département de droit international de l'Université australe et le Comité international de la Croix-Rouge; les journées régionales sur l'intégration, organisées à Salta, du 27 au 29 juin 1996, par l'Association argentine de droit international et plusieurs organisations locales; un séminaire sur le recours au règlement

judiciaire des différends entre États : problèmes actuels et aspects pratiques, dirigé par M. Daniel Bardonnnet le 26 août 1996 au Département de droit international de l'Université australe; des journées régionales de droit international organisées les 29 et 30 août 1996 par l'Association argentine de droit international sur le thème "Les provinces et les municipalités face au MERCOSUR"; la table ronde de la Section argentine de l'Institut hispano-luso-américain de droit international, organisée le 6 septembre 1996 autour de deux thèmes : "L'Amérique latine et son influence dans la communauté internationale", et "Universalisme et régionalisme en matière de droits de l'homme : le rôle des organisations internationales"; des journées d'étude sur les questions maritimes et la défense nationale, organisées par l'Université de Buenos Aires et l'École de la marine de guerre, tenues en septembre 1996; et la rencontre universitaire organisée à Buenos Aires le 10 septembre 1996, avec la participation de M. Hans Jacobson, Directeur du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, et une conférence du Président de l'Académie nationale de droit, M. José D. Ray, sur les Conventions de 1969 et de 1972 de l'Organisation maritime internationale (OMI) et les Protocoles de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et la constitution d'un fonds international d'indemnisation. L'Argentine a également fait savoir que, depuis la création du Comité national en 1993, quatre groupes de travail principaux et trois groupes spéciaux avaient été mis en place. Les travaux des quatre premiers groupes sont consacrés aux quatre objectifs principaux de la Décennie, ceux des trois groupes spéciaux aux relations entre le droit interne et le droit international, à l'immunité de juridiction et aux relations entre le droit international public et le droit international privé. En outre, sont en cours les travaux de recherche suivants : a) Conseil de la recherche de l'Université nationale de Rosario (directeur : Calixto A. Armas Barea) : l'appareil juridique international du Marché commun du sud et sa mise en oeuvre; b) Conseil argentin pour les relations internationales : projet d'accord sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique; délimitation du plateau continental; les provinces et les traités internationaux; la cour criminelle internationale; le règlement de différends relevant du droit de la mer; c) Fondation Etcheverry pour la recherche et les études internationales (sous la direction d'Ana Isabel Piaggi de Vanossi) : projet de loi type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur l'échange de données informatisées. Un concours de rédaction d'essais sur le droit international humanitaire a été organisé par le Comité international de la Croix-Rouge entre avril et septembre 1996. Le prix Dr José Maria Ruda, du Comité pour la Décennie des Nations Unies pour le droit international, a été décerné à Anahí Priotti, de l'Université nationale de Rosario. Étaient éligibles les chercheurs, universitaires et spécialistes des relations internationales ou de droit international, de nationalité argentine et âgés de moins de 35 ans. Le concours avait pour thème : "La création d'une cour criminelle internationale appelée à juger les crimes internationaux".

64 bis. Le CIDE a continué de participer à différentes conférences et négociations au sein du système des Nations Unies (en particulier aux troisième et quatrième sessions de la Commission du développement durable) et à l'élaboration d'une convention sur l'accès à l'information et la participation au processus décisionnel.

5. Publication de documents sur la pratique des États et des organisations internationales et régionales dans le domaine du droit international

77 bis. Le CIDE et le Centre du droit de l'environnement ont continué de gérer ce qui est sans doute la collection la plus complète au monde de documents relatifs au droit et aux politiques de l'environnement. Plus de 120 000 références bibliographiques renvoyant à ces documents figurent dans la banque de données ELIS (Système d'information sur le droit de l'environnement). En 1995, le Système a répondu à 344 demandes extérieures de recherche bibliographique sur des questions précises, dont un grand nombre provenaient de l'ONU ou des institutions spécialisées. Le Programme relatif au droit de l'environnement a constitué, avec l'assistance du Consortium pour le Réseau international d'information sur les sciences de la terre, un sous-ensemble de données relatives aux traités accessible en ligne.

6. Publication par les États et les organisations internationales d'instruments et d'études juridiques internationaux

83 bis. Le CIDE a poursuivi la publication de divers ouvrages sur l'actualité du droit et des politiques de l'environnement. Six numéros de la revue Environmental Policy and Law notamment ont paru en 1995. En coopération avec le Centre du droit de l'environnement de l'Union internationale pour la préservation de la nature et des ressources naturelles, le CIDE a aussi poursuivi la publication d'une collection de feuillets mobiles intitulée International Environmental Law: Multilateral Treaties, qui comprend huit volumes regroupant 340 instruments en anglais, français et allemand. Le Conseil publie également une autre collection de feuillets mobiles intitulée International Environmental Soft Law; il a repris la publication de la revue International Protection of the Environment – remaniée en 1995 et paraissant dorénavant sous le titre Conservation in Sustainable Development – qui présente les décisions et plans d'action adoptés pour mettre en oeuvre le programme Action 21.

III. ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS  
LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT  
INTERNATIONAL ET DE SA CODIFICATION

B. Droit du désarmement

100 bis. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été adopté par l'Assemblée générale le 10 septembre 1996 et ouvert à la signature des États le 24 septembre 1996.

-----